

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA GESTION DU COVID-19

Vu les mesures de restriction prises afin de limiter la propagation du virus COVID-19 sur le territoire, notamment par l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 modifié,
Considérant qu'il convient de mettre en place un plan de reprise d'activité des services publics locaux,
Le Maire de la commune de VINGRAU décide d'ouvrir progressivement les services publics selon le fonctionnement suivant :

Dès le 11 mai 2020, sous réserve que les agents soient équipés de masques :

- le service « Accueil » de la mairie sera ouvert aux mêmes jours et heures d'ouverture initialement fixés.

Une seule personne accédera à la mairie, elle devra porter un masque et être munie d'un stylo si besoin.

Une file d'attente s'organisera à l'extérieur en préservant une distanciation d'un mètre.

A l'intérieur, un marquage au sol permettra de conserver les gestes barrières : se laver les mains régulièrement, de tousser ou éternuer dans son coude, d'utiliser des mouchoirs à usage unique, de saluer sans serrer la main.